

SUBVENTIONS COMMUNALES SUBSIDES ECOLOGIQUES



		Pourcentage de l'aide financière accordée par l'Etat	Pourcentage des coûts	Montant max. de l'aide communale pour une maison unifamiliale	Montant max. de l'aide communale pour un logement faisant partie d'un immeuble collectif	Max. immeuble collectif	Condition(s) d'attribution
1.	Assainissement énergétique durable (max. 4000 € par immeuble unifamiliale et 5000 € immeuble collectif)						
<input type="radio"/>	1.1 Mur extérieur (isolé du côté extérieur)	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.2 Mur extérieur (isolé du côté intérieur ou côté intérieur combinée avec une isolation du côté extérieur)	25%		850,00 €	250,00 €	1.000,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.3 Toiture inclinée ou plate	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.4 Mur contre le sol ou zone non chauffée	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.5 Dalle supérieure contre zone non chauffée	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.6 Dalle inférieure contre zone non chauffée ou sol	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.7 Fenêtres et portes-fenêtres	25%		1.000,00 €	300,00 €	1.200,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	1.8 Bonus écologique	25%		350,00 €		500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
2.	Installations techniques valorisant les sources d'énergies renouvelables (tous les 15 ans)						
<input type="radio"/>	2.1 Installations solaires photovoltaïques	10%		1.500,00 €		1.500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.2 Installations solaires thermiques	20%		500,00 €		500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.3 Installations solaires thermiques avec appoint chauffage	20%		800,00 €		800,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.4 Pompes à chaleur air-eau, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.5 Pompes à chaleur géothermique, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.6 Granulé et plaquettes de bois, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	5%		500,00 €	125,00 €	500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre
<input type="radio"/>	2.7 Bûche de bois, bonus de remplacement et bonus pour élimination du réservoir à mazout	10%		400,00 €			avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre

			Pourcentage de l'aide financière accordée par l'Etat	Pourcentage des coûts	Montant max. de l'aide communale pour une maison unifamiliale	Montant max. de l'aide communale pour un logement faisant partie d'un immeuble collectif	Max. immeuble collectif	Condition(s) d'attribution
<input type="radio"/>	3.	Conseil en énergie avec vérifications offres et vérification chantier	15%		300,00 €	75,00 €	300,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre, facture acquittée
	4.	Ecologie						
<input type="radio"/>	4.1	Eau de pluie jardin + WC	25%		250,00 €	125,00 €	500,00 €	avoir obtenu la subvention de l'Etat, copie du courrier à joindre, facture acquittée
	5.	Mobilité						
<input type="radio"/>	5.1	Achat d'un nouveau vélo électrique adulte équipé conformément au code de la route	20%		100,00 €			Facture acquittée, avec preuve conc. conformité au code de la route
<input type="radio"/>	5.2	Achat d'un nouveau vélo adulte sans assistance équipé conformément au code de la route	10%		50,00 €			Facture acquittée, avec preuve conc. conformité au code de la route
<input type="radio"/>	5.3	Installation d'une borne de charge pour véhicules électriques	10%		150,00 €			Facture acquittée